

PLUi de Leers : zonage, règlement et permis de construire

Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes · mis à jour le 20 mai 2026

Le document d'urbanisme en vigueur à Leers (Nord) est le suivant : Plan local d'urbanisme intercommunal, dans sa version du 20 mai 2026. Il délimite 59 zones, dont 46 de type urbain (U). Source : Géoportail de l'urbanisme, données du 20 mai 2026.

- Le PLUi de Leers s'applique dans sa version du 20 mai 2026.
- Il délimite 59 zones : 46 urbaines (U), 4 à urbaniser (AU), 5 agricoles (A) et 4 naturelles (N).
- Sur les 551 communes du Nord dont nous publions le document, Leers occupe le rang 202 par le nombre de zones délimitées : 12 zones de plus que la médiane du département (47 zones).
- 163 autorisations d'urbanisme ont été délivrées à Leers depuis 2013, pour 633 logements créés (base Sitadel du service des données et études statistiques).
- Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu — seul le document tenu à disposition en mairie fait foi.

Le zonage en chiffres

Zones délimitées	59 zones
Zones urbaines (U)	46 zones
Zones à urbaniser (AU)	4 zones
Zones agricoles (A)	5 zones
Zones naturelles (N)	4 zones

Le document en vigueur

Document en vigueur	Plan local d'urbanisme intercommunal
Document	PLUI METROPOLE EUROPEENNE DE LILLE
Version du	20 mai 2026
Partition GPU	DU_200093201
Règlement officiel (PDF)	https://data.geopf.fr/annexes/gpu/documents/DU_200093201/8324918798aef61798eb3de5f3c1818/200093201_reglement_20260520.pdf
Ce que nous avons pu lire	Le fichier publié au Géoportail n'est pas le règlement écrit : aucun extrait lu

Les risques naturels et technologiques à Leers

Dernière décision au Journal officiel	État de catastrophe naturelle reconnu
Phénomène naturel	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols
Publié au Journal officiel le	22 septembre 2026
Déclaration du sinistre à l'assureur, au plus tard le	22 octobre 2026
Motivation de la décision	L'intensité anormale du phénomène est analysée au regard des données et des critères géotechniques
L'arrêté sur Légifrance	https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT00005487080 IOME2322937C du 29.04.2024. Le critère géotechnique est satisfait : la présence d'argiles sensibles au phénomène de sécheresse et de réhydratation des sols est avérée dans plus de 3% du territoire communal. Le critère météorologique est satisfait : l'indice d'humidité des sols de la commune présente une période de retour supérieure à 10 ans.

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLUi, PLU, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.ign-nord.fr/59399>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère officiel. Elles sont mises à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Leers : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Risques majeurs recensés

Reconnaisances de l'état de catastrophe naturelle

Dernier événement reconnu, commencé le

Péril de la dernière reconnaissance

Plans de prévention des risques naturels approuvés

Potentiel radon

Base GASPAREXTRAITE le

Inondation, Séisme, Transport de marchandises dangereuses, Engins de guerre
11 reconnaissances

1er janvier 2025

Sécheresse

0 plan

Catégorie 1 : teneurs en uranium les plus faibles

21 septembre 2026

La nomenclature du zonage

Nomenclature des zones urbaines

Nomenclature des zones à urbaniser

UCA4.1, UCO1.1, UCO3.1, UCO4.1, UCO4.2, UCO6.2, UCO7.1, UE, UE.1, UEP, UI, UP, UPZ47.3, UX

Situation administrative

Code INSEE

Code postal

Intercommunalité

Département

Région

59339

59115

Métropole Européenne de Lille

Nord

Hauts-de-France

L'évolution du zonage

Zones délimitées — 30 septembre 2026

Zones délimitées — 28 septembre 2026

Zones délimitées — 2 septembre 2026

59 zones

59 zones

59 zones

L'urbanisme dans les communes voisines

Lys-lez-Lannoy (1,7 km)

Toufflers (2,1 km)

Lannoy (2,6 km)

Sailly-lez-Lannoy (3,8 km)

Roubaix (4,0 km)

Hem (4,5 km)

Willems (5,3 km)

Croix (6,0 km)

Forest-sur-Marque (6,4 km)

Villeneuve-d'Ascq (7,3 km)

Tourcoing (7,4 km)

Tressin (7,5 km)

Baisieux (7,7 km)

Mouvaux (7,8 km)

Wasquehal (7,8 km)

77 zones

39 zones

14 zones

22 zones

127 zones

95 zones

38 zones

56 zones

24 zones

241 zones

332 zones

35 zones

34 zones

109 zones

98 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/leers-59339>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.

PLUi de Leers : zonage, règlement et permis de construire (suite)

Chéreng (7,9 km)	43 zones
Anstaing (9,3 km)	39 zones
Marcq-en-Barœul (9,8 km)	109 zones

Source : Documents d'urbanisme numérisés du Géoportail de l'urbanisme (PLU, PLUi, PSMV, cartes communales) — Géoportail de l'urbanisme (IGN · ministère chargé de l'urbanisme) — documents établis par les collectivités compétentes. Licence Ouverte (Etalab) — art. 3 des CGU du Géoportail de l'urbanisme. Données : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr>. Fiche en ligne : <https://permis-urbanisme.fr/59-nord/leers-59339>

Les informations publiées sur ce site proviennent du Géoportail de l'urbanisme et ont un caractère purement informatif. Seuls les documents d'urbanisme mis à disposition du public en mairie ou au siège de l'intercommunalité compétente font foi, et seules les servitudes d'utilité publique annexées à ces documents font foi. Les documents peuvent être modifiés à tout moment : vérifiez la date de version affichée. Pour connaître de façon garantie les règles applicables à un terrain, demandez un certificat d'urbanisme (article L410-1 du code de l'urbanisme) : lui seul fige les règles applicables pendant 18 mois. Ce site est indépendant, sans affiliation à l'IGN, au Géoportail de l'urbanisme ni aux collectivités.